

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 09 MARS 2023
PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mars, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 03 mars 2023 conformément à l'article L.2121,10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Geneviève JANSOONE-CZAJKA, Hélène MERLIN, Evelyne BRUYANT, Jean DELERUE, Gérard DELECOURT, Gérard BLARINGHEM, Pascale AFANASJEW, Stéphanie BUGNON (arrivée à 18h47), Frédéric LALLOYER, Frédéric JAZWIECKI, Jérôme JOSSIEN, Ludivine HEMERY, Noël LAMBERT, Emeline BIALY.

Excusés : Richard LEWANDOWICZ (procuration à Hélène MERLIN), Thibaut CARDON (procuration à Gérard BLARINGHEM), Ludovic WAGON (procuration à Jérôme JOSSIEN).

Absents non excusés : Virginie PINTO, Céline BELVAL.

Participaient à la réunion : Daphné KAJ secrétaire de mairie, Sabine MUCHA agent de gestion administrative, Pauline MAYEUR, assistante de gestion comptable et RH, 2 journalistes.

Madame le Maire précise que la séance est enregistrée mais pas retransmise en direct.

Madame le Maire demande l'autorisation de supprimer le point n°5 relatif à la modification statutaire de la compétence relevant du développement économique. En effet suite à un mail reçu le 6 mars 2023 de TernoisCom, les communes n'ont pas besoin de délibérer sur l'intérêt communautaire.

Puis ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame le Maire propose Pascale AFANASJEW et Emeline BIALY qui acceptent la fonction.

La réunion commence selon l'ordre du jour.

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Le procès-verbal est soumis au vote : **APPROUVÉ** à l'unanimité.

2 – COMPTE DE GESTION 2022

Le compte de gestion de Monsieur le Trésorier Municipal, pour le budget communal présente un excédent global de clôture d'un montant de 145 180.39 €, réparti comme suit :

- Excédent de fonctionnement :	389 119.78 €
- Déficit d'investissement :	243 939.39 €

Résultat reporté de 2021 : 385 546.12 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de Gestion pour l'exercice 2022.

3 – COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Chaque conseiller municipal a reçu un exemplaire du compte administratif de la Commune. Ce document budgétaire est identique au compte de gestion établi par la Trésorerie Municipale.

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	890 408.92 €	1 033 184.77 €
	INVESTISSEMENT	640 957.22 €	257 815.64 €
REPORTS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT		246 343.93 €
	INVESTISSEMENT		139 202.19 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	FONCTIONNEMENT		
	INVESTISSEMENT	5 000 €	68 465.00 €
RESULTAT CUMULE	TOTAL CUMULE	1 536 366.14 €	1 745 011.53 €

Quelques informations sont données pour les imputations suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
CHAPITRES	LIBELLE	MANDATS EMIS	COMMENTAIRES
011	Charges à caractère général	295 461.25 €	Curage réseau stade municipal / Remplacement de radiateur écoles, mairie et salle des fêtes / Réparation barrière sur la place / Différentes réparations suite tempête EUNICE
012	Charges de personnel, frais assimilés	446 667.13 €	Indemnités de retour à l'emploi à un ex-agent / Nouvelle cotisation URSSAF pour l'apprentissage

Le Conseil Municipal à l'exception de Madame le Maire, après en avoir délibéré de la façon suivante : 12 POUR / 4 CONTRE

- **APPROUVE** le compte administratif.

4 – AFFECTATION DES RESULTATS

Compte tenu du déficit d'investissement de 243 939.39 €, des restes à réaliser en dépenses de 5 000 €, des restes à réaliser en recettes de 68 465 €, il ressort un besoin de financement de 180 474.39 €.

Arrivée de Madame Stéphanie BUGNON.

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de la façon suivante :

- 200 000 € au compte 1068 (recette d'investissement)
- 189 119.78 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'affectation des résultats.

8 – INFORMATIONS DIVERSES

a. Travaux

- Depuis fin septembre vous avez pu constater des travaux dans notre Commune. Il s'agit de l'extension souterraine de la haute tension. Cela servira à alimenter les nouvelles éoliennes de Fiefs. La fin des travaux est prévue à la fin du mois de mars.

- Lors de la réunion de commission finances/ travaux il avait été évoqué les travaux de l'avenue Kennedy. Le département va intervenir en deux phases, la première durant 15 jours entre mi-avril et mi-mai pour la borduration sur 100m linéaire au niveau des pompes funèbres, une circulation alternée est envisagée. La deuxième phase aura lieu courant juillet sur la chaussée afin d'éviter de perturber les transports scolaires puisque la route sera barrée pour 2 à 3 jours.

Monsieur JOSSIEN : Est-ce que les 100m vont jusqu'au salon de toilette Bel K'Ouaf ? Parce qu'il y a des nids de poule sur la chaussée. Il y a un besoin de renforcement à cet endroit.

- Suite à de fortes précipitations et à un débordement d'eau rue du Huit Mai. Certains pensaient que c'était dû à des malfaçons lors des travaux de lutte contre les inondations rue de l'église. Ce n'était pas du tout ça, c'est à cause de la négligence de certains riverains qui n'hésitent pas à jeter des bidons, des pneus dans la rivière et qui ont causés un barrage avec débordement. Remerciements aux agents municipaux qui ont aidé les riverains.

b. Eclairage public

Lors du dernier conseil municipal nous avons initié l'arrêt de l'éclairage public de 23h à 5h du matin par souci de sobriété énergétique. Nous n'avons pas eu de retour négatif à ce sujet et chacun a joué le jeu. Il est envisagé de le rétablir début avril mais de réadapter les horloges sur l'heure d'hiver/d'été.

Monsieur JOSSIEN : Lors de la commission nous avons évoqué le fait de continuer. Il serait préférable de continuer, d'autant plus qu'on parle sans cesse de l'augmentation de l'énergie.

Madame MERLIN : Il y a une commission finances prévue fin mars nous pourrons voir le coût et le conseil municipal aura lieu début avril.

Monsieur JOSSIEN : On pourrait réfléchir à une extinction partielle c'est-à-dire 1 réverbère sur 2 ou faire des travaux pour changer les candélabres en LED et autonome.

Madame JANSOONE-CZAJKA : Nous ne pouvons pas faire d'extinction partielle. Une demande d'aide financière a été effectuée. Puisqu'on parle d'électricité il y aura une coupure le 27 mars durant 15/20 minutes rue de la Gare, les personnes concernées vont être prévenues par EDF.

Madame MERLIN : Il faut savoir qu'en 2023 le coût des bâtiments communaux est à multiplier par 3.53 et par 1.43 pour l'éclairage public. Aussi, des réflexions sont en cours sur la consommation énergétique des bâtiments communaux avec notamment la révision des conventions de mise à disposition aux associations soit par forfait soit par surface.

c. Sécurité

- Au sein de chaque département a été mis en place une brigade spécialisée en Gendarmerie, elle s'appelle la « Maison de protection des Familles ». Elle a plusieurs missions et notamment l'audition des mineurs, des victimes sur les infractions de maltraitance. Et également un rôle de prévention auprès des jeunes, des seniors, des violences hommes/femmes et des personnes handicapées. Cette brigade se déplacera le mercredi 26 avril de 9h30 à 12h30 en mairie. Elle proposera un point d'écoute et de conseil.

Cela dans le but de sensibiliser les personnes qui craignent de franchir les portes d'une Gendarmerie. Ce sont deux femmes, elles sont là pour conseiller et orienter les personnes vers des associations ou services qui seront adaptées à leur situation.

- Lecture du mail de Madame Stéphanie BUGNON : Serait-il possible d'aborder le stationnement devant la communauté de communes ? Il y a toujours des voitures stationnées car pas de lignes jaunes mais qui gênent l'entrée et la sortie des voitures (va et vient important des familles qui fréquentent la crèche). Il y a aussi le stationnement des voitures un peu plus haut (face au cabinet de Madame BOCQUET) où il y a une ligne jaune mais toujours des voitures qui gênent la visibilité. En effet, quand on vient de la rue des cours (derrière la mairie) pour tourner à gauche vers la communauté de communes ou la place, on ne voit pas les voitures qui descendent de la rue de l'église.

Par ce manque de visibilité et par sécurité il est envisagé de mettre des lignes jaunes. Nous demanderons également un passage plus régulier de la Gendarmerie.

- Nous avons bénéficié par l'intermédiaire de TernoisCom de 4 pièges à frelons. Ils sont posés dans divers endroits de la commune ; derrière l'ancienne boulangerie « La tentation », aux étangs Peuvrelle, au château rue du Guît et au city parc. Chacun peut également faire un piège.

Monsieur JOSSIEN : Lors du conseil communautaire il y a quinze jours nous avons parlé des frelons et notamment de la prise en charge éventuelle des nids que l'on constate. Ternoiscom s'est doté d'une brigade d'intervention par contre le coût étant à la charge du riverain si celui-ci est sur le domaine privé. On avait évoqué la dernière fois de regarder le financement possible, quand est-il de cette réflexion ?

Madame MERLIN : Nous verrons ça lors du conseil municipal et de la commission finances du 30 mars.

d. Affaire FRAMMERY / Commune de PERNES

Certains administrés ont l'impression que Madame le Maire et le conseil municipal ne font rien pour le dépotoir dans la rue du huit mai. Sachez que nous continuerons à nous battre en étroite collaboration avec le procureur pour que les voisins n'aient plus à subir la vue, l'odeur et les désagréments d'une déchetterie.

Nous sommes conscients de la mise en danger des écoliers, des familles qui sont obligés de se déplacer sur la route parce qu'ils ne peuvent emprunter ce trottoir. Suite à un jugement en correctionnel le 12 décembre dernier, non exécuté à notre regret, des nouvelles actions sont programmées.

e. Correspondant incendie secours

Suite à un courrier reçu du ministère de l'intérieur la mairie doit se munir d'un correspondant incendie secours, Monsieur Richard LEWANDOWICZ a été désigné.

f. Installation des Ch'tis Pistons

Comme vous avez pu le remarquer, l'association des Ch'tis Pistons s'est installée dans certains locaux de l'ancienne école rue de Lillers.

g. Ecoles

Une motion contre la fermeture de la classe est proposée. Afin de justifier notre désaccord avec cette décision.

h. Manifestations

Vendredi 17 mars à 19h : Soirée cabaret pour un tarif de 10€

Samedi 18 mars à 20h : Spectacle « Hills of Artois » par la comédie de Béthune pour un tarif de 5€

Dimanche 19 mars à 12h : Commémoration de la journée du Souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la Guerre d'Algérie et de combats en Tunisie et au Maroc. Un dépôt de gerbe sera fait au monument aux Morts.

i. Prochaines commissions

Mardi 21 mars : Commission CCAS

Lundi 27 mars : Commission des fêtes

Mercredi 29 mars : Commission vie scolaire

Jeudi 30 mars : Commission finances et travaux

Mercredi 12 avril : Commission sécurité

j. Journal communal

Il est envisagé de faire un petit journal communal, pour cela une commission rédaction va être créée. Six personnes feront partie de cette commission dont Madame MUCHA. Si des volontaires sont intéressés merci de le faire savoir.

L'ordre du jour étant terminé. La séance est levée. 19h08

Le Maire et les secrétaires de séance :

P. AFANASJEW

E. BIALY

G. JANSOONE-CZAJKA

